

Compte rendu du stage du PDM à Paris et dans la région Rhône Alpes

Du 9 au 21 mai un stage pratique a regroupé des acteurs africains sur le thème « ACTEURS ET OUTILS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »



Ce stage a été réalisé à l'initiative du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) dans le cadre du programme de « Relance des politiques d'aménagement du territoire en Afrique » (le Fonds de Solidarité Prioritaire mobilisateur).

Interventions, ateliers, rencontres avec des acteurs locaux et visites d'entreprises étaient à l'ordre du jour.

L'ingénierie, les interventions et les documents distribués étaient financés par le PDM. Les participants étaient financés par les Services Coopération et d'Action Culturelle et le Ministère des Affaires Etrangères.

Les participants

Une quinzaine de personnes ont pu participer : directeurs à l'aménagement du territoire, élus locaux, représentants d'associations d'élus, représentants de la CEDEAO. Les pays présents étaient le Bénin, le Cameroun, la Djibouti, le Gabon, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad et le Togo. La logistique et l'organisation des sessions étaient assurées par l'Institut Espace Europe, Université Pierre Mendès France de Grenoble.

Le contenu du stage

La première journée s'est déroulée à Paris, à la DATAR. Les stagiaires ont été accueillis par le délégué à l'aménagement du territoire, Pierre Mirabaud. Mme Sylvie Esparre, directrice à la DATAR, est venue conclure le séminaire. Cette journée a été l'occasion de présenter la convention PDM-MAE-DATAR et d'en expliquer le principe.

Les stagiaires se sont ensuite rendus en région Rhône Alpes.

Les trois journées qui ont succédé ont été consacrées à des présentations générales sur les politiques d'aménagement du territoire : principes et objectifs de l'aménagement, acteurs, nouvelles politiques de concertation, pôles de compétitivité, territoires de projet, politique des systèmes productifs locaux.

Après ces journées théoriques, les stagiaires ont pu rencontrer des acteurs à plusieurs niveaux : région Rhône Alpes (politique des contrats de plan), SGAR, acteurs publics et économiques de la Vallée de l'Arve (mairie, centre d'appui technique), élus locaux dans le cadre de la politique des pays (pays du Grésivaudan), entreprises de haute technologie, élus locaux et acteurs du monde rural. Ils ont ainsi pu percevoir différentes visions du développement local, allant du semis de PME historiquement installées dans la Vallée de l'Arve à la grande entreprise de

haute technologie, ST Micro-électronique qui choisit Grenoble pour s'implanter. Ils ont également pu rencontrer des élus et acteurs intervenant à plusieurs échelles (Région, Communautés d'agglomération, Pays, Communes et Etat).



Les dernières journées ont été consacrées aux politiques régionales, à travers les programmes INTERREG et les actions de l'Union Européenne.

Les stagiaires ont reçu en appui au stage un classeur et un CD. Le classeur permet de faire le point sur chacun des 13 modules abordés. Il comporte des documents de problématique permettant de fixer le cadre général de la question abordée.

Le CD est plus exhaustif, puisqu'il regroupe de nombreux documents techniques et théoriques (contrats de plan, projets de territoires, documents de prospective, etc.)

Ces documents sont disponibles au PDM.

Travaux des stagiaires

En marge du stage, il avait été demandé aux stagiaires d'élaborer, par groupes de cinq une présentation de leur vision des politiques présentées. Trois groupes étaient organisés, autour de trois problématiques : intégration régionale, politique nationale et décentralisation. Ce travail était surtout destiné à leur proposer une contextualisation en réaction à des présentations qui abordaient pour la majeure partie les cas français et européens. Il devait également permettre de les faire discuter de leurs préoccupations et projets respectifs.

Malgré un emploi du temps chargé, les stagiaires ont joué le jeu, et un premier rendu en fin de stage a permis de le vérifier.

L'ensemble des présentations et des propositions des groupes fera l'objet d'une mise sur le réseau et d'une publication ultérieure.

Résumé des axes de réflexion

On peut, en conclusion mettre en relief quatre axes de réflexion, d'apports qui nous sont apparus au fil des interventions et des débats :

1. Du technique au politique : La nécessité de dépasser la dimension technique pour mettre les questions territoriales, et les politiques associées au centre du débat public. L'aménagement du territoire est l'expression géographique d'un projet de société. Il en découle des institutions et des modes opératoires qui ne peuvent par conséquent pas faire l'objet d'une transposition aveugle. Toutefois, l'accent a été porté dans les présentations sur la transversalité de l'aménagement du territoire, sur la nécessité de prendre en compte les politiques sectorielles pour persuader leurs acteurs du bien fondé. Les politiques menées doivent donc inventer des modes d'approche et d'implication des ministères sectoriels. La proposition de travail cartographique à partir des données PDM proposées aux DAT peut aller dans ce sens en leur donnant une première raison de visiter les directions sectorielles.

2. Le sens du politique : Les participants ont pu à travers le stage relever la multiplicité des objectifs possibles de l'aménagement du territoire.

Tandis que la France est passée en une vingtaine d'année d'une politique de redistribution à une politique de développement polarisée (avec comme dernière expression les pôles de compétitivité), l'Europe demeure attachée

à un principe de répartition, qu'elle réinvente à partir de la notion de cohésion territoriale. Ces différentes visions font de l'aménagement du territoire un choix politique et il en découle la nécessité d'un débat sur les notions d'équité, de compétitivité, de durabilité pour définir la doctrine propre à chaque Etat. A cet égard, la question de la communication, du dialogue et du partage des objectifs territoriaux a été relevée par plusieurs participants.

3. Les principes du développement territorial : La notion de spécificité, comme élément central du développement a été retenue par la plupart des participants, et notamment par les élus locaux. On a ainsi beaucoup parlé de la nécessité d'une meilleure prise en compte de réalités et des potentiels des territoires, de la définition des avantages relatifs des espaces, du fait que chaque espace doit définir ses propres capacités à développer ses ressources. La constitution de spécificités peut se réaliser à partir d'une histoire, d'une culture, de réseaux familiaux (transformation de l'industrie horlogère en décolletage), du lien entre les spécificités locales et la compétitivité mondiale (ST Microélectronique). La spécificité va de pair avec la compétitivité, la concurrence par les coûts n'étant certainement pas la solution dans un contexte de surenchère asiatique.



4. Le socle institutionnel du développement territorial : L'ingénierie institutionnelle de l'aménagement du territoire pose le problème de la légitimité des instances nationales et locales. Le renforcement de la spécificité des territoires, la valorisation des ressources locales est précisément un élément fondamental de la légitimité des institutions. Des outils de concertation et de coordination des politiques ont été présentés : contrats de plan, projets et contrats de territoires, INTERREG, Fonds Européens. Ils ont permis de montrer les avantages et les difficultés que la mise en œuvre des outils permet de relever. Ils ont également permis de relever les subtilités des formes de cofinancement, de codécision des procédures, dans plusieurs contextes : relations Etat-Régions, Régions-autres collectivités locales, Europe-Etat, Europe-Régions. L'assise de ces acteurs dépend de la réalité du développement territorial. L'aménagement du territoire passe donc par la promotion des acteurs qui animent ce territoire.

